

Le logement des jeunes à Cachan



+ d'infos :

Service Habitat-logement – Maison des services publics
3 rue Camille Desmoulins (3^e étage)

01 49 69 15 77 – habitat-logement@ville-cachan.fr



**J'AI BESOIN...
D'ÊTRE RENSEIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ
DANS MA RECHERCHE DE LOGEMENT !**

QUI ? Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

RÔLE ? Informer les jeunes sur les conditions d'accès à un premier logement et proposer des solutions adaptées à leur situation.

POUR QUI ? Les jeunes de 18 à 30 ans habitant ou travaillant à Cachan, Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Gentilly, Fresnes et l'Haÿ-les-Roses.

OÙ ? 6-12 avenue du Président Wilson - Bât B - 94230 Cachan

Je les contacte pour prendre rendez-vous le jeudi de 17h à 19h
au 01 45 46 51 39 ou par mail : accueil@cllajvdb.fr

+ d'infos : www.cllajvdb.fr – accueil@cllajvdb.fr



« Avec des copains nous avons trouvé un logement à louer en colocation mais l'un de nous n'avait pas de garant suffisant selon le propriétaire. Le CLLAJ nous a parlé de la garantie LOCA-PASS et nous avons pu louer le logement. »

Pierre, 25 ans



J'AI BESOIN... D'OUVRIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL !

QUI ? Le Service Habitat Logement de la Mairie de Cachan

RÔLE ? Enregistrer et actualiser les demandes de logement social et renseigner les demandeurs sur les délais d'attente, les conditions d'accès au logement social (HLM) et les résidences sociales.

POUR QUI ? Toute personne majeure de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne ou ayant un titre de séjour en cours de validité.

OÙ ? Maison des services publics - Direction du Développement social - 3^e étage - 3 rue Camille Desmoulins - 94230 Cachan

Je les contacte par téléphone au 01 49 69 15 78 ou par mail : logement-jeunes@ville-cachan.fr

+ d'infos : www.ville-cachan.fr Accueil > Cachan pratique > Logement et urbanisme > habiter à Cachan > Demande de logement



« Suite à une séparation je suis retournée vivre chez mes parents avec mes deux petites filles. J'ai fait une demande de logement social mais le Service Habitat Logement m'a informée qu'il y avait de nombreuses personnes en attente depuis plus longtemps que moi. On m'a proposé d'être candidate sur une résidence sociale à Cachan. Quelques mois plus tard, j'ai obtenu un studio temporaire. Depuis, j'ai trouvé un travail et j'attends qu'un logement se libère pour moi ».

Khedija, 27 ans



J'AI BESOIN...
D'AVOIR UN LOGEMENT INDÉPENDANT
AU DÉBUT DE MA VIE PROFESSIONNELLE !

QUI ? La résidence Marcel Bonnet de l'ALJT*

RÔLE ? Proposer à la location 92 studios meublés pour une durée maximum de 24 mois.

POUR QUI ? Les jeunes actifs jusqu'à 32 ans, seuls ou en couple, sans enfant, salariés ou étudiants en formation professionnelle, stage ou alternance.

OÙ ? 36 rue Marcel Bonnet 94230 Cachan – 01 78 12 17 80

Je dépose ma candidature auprès du Service Habitat Logement de la Mairie de Cachan.

+ d'infos : www.aljt.com

*Association pour le logement des jeunes travailleurs



« En septembre, j'ai commencé une formation en alternance d'un an à Cachan. D'abord hébergée chez une amie de ma mère, une collègue de travail m'a parlé de la résidence ALJT où vit son frère et m'a dit de me renseigner à la mairie. Le Service Habitat Logement m'a inscrite sur la liste d'attente et quelques semaines plus tard j'ai emménagé dans un studio. »

Leila, 23 ans



J'AI BESOIN... D'UN LOGEMENT ÉTUDIANT PENDANT MES ÉTUDES

QUI ? Les résidences étudiantes de Cachan.

RÔLE ? Gérer des logements pour étudiants et un restaurant universitaire.

POUR QUI ? Les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de Cachan.

OÙ ? Campus CROUS de Cachan

60-70 rue Camille Desmoulins
94230 Cachan
01 41 98 68 90
residence.cachan@crous-creteil.fr
www.crous-creteil.fr

Résidence studéa de Cachan

47 rue Marcel Bonnet 94230 Cachan
www.nexity-studea.com

Foyer des étudiants malgaches

1 avenue Léon Eyrolles 94230 Cachan
01 45 47 36 96
fum.arago.free.fr

Résidence étudiante Volti de l'ARPEJ

34-36 avenue de la Division Leclerc
94230 Cachan
www.arpej.fr

**Résidence étudiante
Jacques Restignat**

36 avenue du Président Wilson 94230
Cachan
01 45 47 07 68
contact@residence-etudiante-resti-
gnat.fr
www.residence-etudiante-restignat.fr

Je contacte directement les résidences étudiantes pour connaître leurs disponibilités et tarifs.



« Je suis arrivé chez mon oncle l'année dernière pour faire mon année de terminale et passer mon bac à Cachan. Après l'obtention de mon bac, je me suis inscrit à l'IUT et j'ai pu obtenir un studio à la résidence Volti en tant qu'étudiant boursier. »

Moussa, 20 ans



CE QUE J'AI BESOIN DE SAVOIR POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT :

J'AI DES DROITS :

- Mon propriétaire doit me fournir un logement décent (9m² minimum) et en bon état.
- Mon propriétaire doit me fournir des quittances de loyer si je les lui demande.
- Mon propriétaire ne peut résilier mon bail qu'à son échéance et uniquement pour vente ou reprise du logement ou pour un autre motif légitime et sérieux.
- Je peux résilier mon bail en respectant un préavis d'un mois.

J'AI AUSSI DES OBLIGATIONS :

- Je dois verser une caution au propriétaire du logement et avoir un garant, pour cela je me renseigne sur les aides existantes : Loca-Pass, Mobili-Jeunes, Visale (www.actionlogement.fr).
- Je dois assurer mon logement.
- Je dois faire un état des lieux avec le propriétaire à l'entrée et à la sortie du logement.
- Je dois payer mon loyer et mes charges.
- Je dois entretenir mon logement et respecter le voisinage et les parties communes.

